



CALCUL DES IMPOTS PERSONNEL DU GERANT D'EURL

Par **RAPHA59155**, le **16/01/2011** à **20:38**

Bonjour,

Je suis en EURL et en liquidation judiciaire.

En ce qui concerne mes revenus propres, je me versais un salaire mensuel variable mensuel minimum. Hors, le comptable a repris tous les retraits d'argent et paiements en CB non justifiés (qui étaient en partie des frais d'entreprise) dans ma déclaration de revenus personnels. Est ce normal ? Qu'est il réellement repris sur mon avis d'imposition ?

Le montant restant à payer pour l'année 2009 est très important pour moi étant donné ma situation de plus j'ai un prévisionnel pour l'année 2010 sur les mêmes éléments !!! je ne peux pas payer

Ai je un recours ?

Ma banque me propose de faire un prêt personnel pour solder ma créance d'entreprise !!!!!!!!!!!

Est ce normal ? je n'ai pas d'assedic et pas de revenus !

je vous remercie à l'avance pour votre réponse

bien cordialement